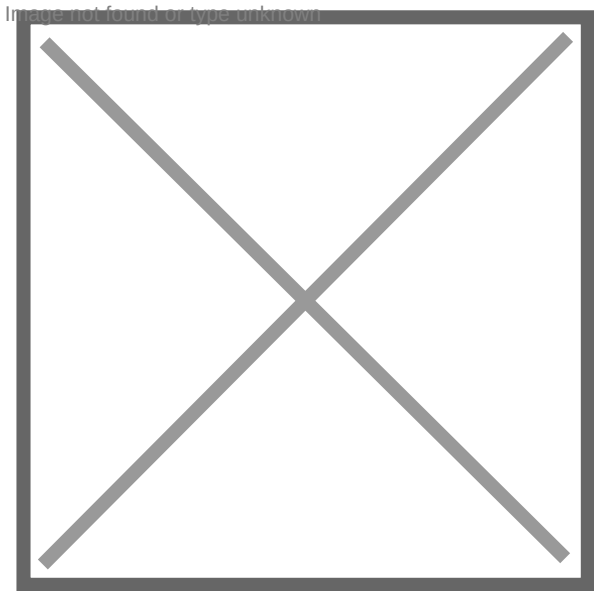




Une pension alimentaire peut être versé jusqu'a quel age

Par **Dani09**, le **24/04/2009** à **12:11**

Bonjour,

Suite a un divorce j ai la garde de mon fils qui va sur ces 20ans il ne travaille pas et n'est plus étudiant sa mère me verse une pension alimentaire de 104€par mois.

je subvient a tout ces besoins financier,je le loge,le nourrir l habille enfin tout pour lui rendre une vie plus agréable.

Doit elle continuer a la verser jusqu'a ces 25ans s'il ne trouve pas d'emploi?

Si oui peut-on demander une revalorisation la dite pension?

Merci de votre réponse.

M Viguiet daniel